



LegalSource™ Audit Report

for EXPLOITATION GABONAISE DE GRUMES (EGG) SA

Assessment 2021

Report date: 17/01/2022

Certificate code: NC-LS-065131

Issued date: 24/01/2022

Contact de l'Organisation

Adrien SPAYMANT
Adjoint de Direction
Téléphone : +(241) 077 23 12 49
Courriel : adrien.spaymant@egg-gabon.com
Cité DAMAS-Libreville BP 785

Audit géré par

NEPCon Africa
Person to contact : Eric Ofori Agyekum
Tel: +233 233008813
Courriel: eagyekum@preferredbynature.org

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Gabe Bolton, Forestry Programme Manager
Contact email:	gb@preferredbynature.org

Contents

A. INTRODUCTION	4
B. SCOPE	4
C. AUDIT CONSTAT.....	16

A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource standard by **EXPLOITATION GABONAISE DE GRUMES (EGG) SA** hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

Dispute resolution: If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate cover the following scope:

Type de rapport	
Type de rapport :	Confidentiel

Détails de l'organisation	
Contact principal :	Adrien SPAYMANT
Adresse :	Direction Générale, BP 785 Cité DAMAS, Commune de Libreville, république du Gabon
Tel/Web/Courriel :	Téléphone : +(241) 077 23 12 49 Courriel : adrien.spaymant@egg-gabon.com
Compétence de l'entité juridique principale :	République du Gabon
Activité principale	Exploitation forestière, Commerce et transformation primaire
Description de l'Organisation :	<p>La société EGG SA est une société familiale de droit Gabonais créée en 1983 par 2 frères à savoir Messieurs René EMANE SPAYMANT et Hervé SPAYMANT avec pour objectif de départ d'assurer l'approvisionnement du Transgabonais (ligne de chemin de fer nationale du Gabonais) en bois de traverses.</p> <p>Depuis cette date, les activités de l'entreprise se sont adaptées à ses multiples contrats de partenariat avec d'autres entreprise opérant dans la transformation du bois en République du Gabon.</p> <p>Actuellement la société est concessionnaire de 2 Concessions Forestières sous Aménagement Durable/Unités Forestières d'Aménagement (CFAD/UFA) localisées en grande partie dans la Province de l'Ogooué-lolo dont le chef-lieu est la ville de LASTOURSVILLE.</p> <p>Ces 2 titres forestiers dans lesquels l'entreprise mène ses activités forestières sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Vert d'une superficie de 62 907 hectares, issue de la conversion en Concession Provisoire d'Aménagement Et transformation (CPAET) de 3 Permis forestiers Associés (PFA) appartenant aux sociétés EGG (PFAs 42/13/01 et 41/13) et SEBE (PFA 75/09) - La Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Rouge d'une superficie de 193 776 hectares, issue de la conversion en Concession Provisoire d'Aménagement Et

transformation (CPAET) de 11 Permis forestiers Associés (PFA) appartenant aux sociétés EGG (PFAs 42/13/02, 43/13 et 44/13) et SEBE (PFAs 63/09, 69/09, 70/09, 71/09, 72/09, 73/09, 80/09 et 81/09).

Les grumes récoltées par l'entreprise dans ses différentes CFADs sont principalement destinées à la vente locale auprès d'autres entreprises forestières sur la base de contrats d'approvisionnement annuels.

L'entreprise exploite également une unité de transformation au lieu-dit LIBEMBE. Ledit site héberge également des ateliers mécaniques, des stations de stockage de carburant et la base-vie principale de l'entreprise sur laquelle sont logés les employés et leurs familles.

L'Unité de transformation de LIBEMBE fait exclusivement dans la première transformation de grumes non sélectionnées pour la vente. Les produits obtenus servent à approvisionner le marché local en débités, aux différents travaux sur la base-vie et aux œuvres sociales à travers la dotation gratuite des différents rebuts aux populations riveraines.

En vue de rapprocher son personnel de ses différents sites d'opération, l'entreprise a logé les employés des chantiers forestiers des CFAD EGG Vert et EGG rouge dans des camps avancés localisés dans les villages LIKEKA (EGG Vert) et LIFOUTA (EGG Rouge).

Si le camp avancé du village LIKEKA ne loge que les employés du chantier EGG vert, la base-vie de LIFOUTA accueille les employés du chantier EGG Rouge ainsi que les employés intervenant dans l'évacuation des grumes à travers le réseau ferré géré par la société SETRAG.

Toutes les bases-vie de la société EGG sont configurées de la même manière à savoir : des habitations pour les employés, un atelier mécanique pour les réparations du matériel roulant (engins, véhicules légers et camions), Une station de distribution de carburant, une aire de lavage des engins et un local pour le groupe électrogène servant à l'alimentation de la base-vie en énergie électrique.

Sur la base des données fournies par l'entreprise et confirmées par les représentants locaux des organismes nationaux chargés des prestations sociales au bénéfice des travailleurs (CNAMGS et CNSS), les auditeurs ont pu constater que l'effectif actuel de l'entreprise tous sites et toutes catégories confondus est actuellement de 193 employés dont 188 sur les sites de LIBEMBE, LIFOUTA et LIKEKA et 5 employés à la Direction Générale à Libreville.

Portée du certificat																																																													
Type de certificat	<input checked="" type="checkbox"/> Certificat de site unique <input type="checkbox"/> Certificat de groupe/ Multisite																																																												
Normes évaluées :	<input checked="" type="checkbox"/> Norme LegalSource (LS-02) v2.1 <input checked="" type="checkbox"/> Norme générique de la chaîne de traçabilité NEPCon (NC-STD-01) <input type="checkbox"/> Norme générique de groupe & multi-Site NEPCon (NC-STD-02)																																																												
Portée du produit :	<p>Provenance : République du Gabon, Province l'Ogooué-Lolo, CFADs EGG Vert et EGG Rouge.</p> <p>Type de produits : Bois débités (4407) et grumes (4403) issues des essences listées ci-dessous provenant des CFAD EGG Rouge et EGG Vert et incluses dans la portée du certificat.</p> <p>Liste des volumes et des essences approuvées pour la récolte dans les PAO.</p> <p>(voir PAO AAC 3 (AAC 2019-2021)-En cours d'exploitation CFAD EEG Rouge, UFG1 approuvé par courrier N° 01/MEFMEPCPAT/SG/DPEFOL du 05 janvier 2021 et PAO AAC 4 (AAC 2020-2022), UFG1 CFAD EGG Vert approuvé par courrier N° 348/ MEFMEPCPAT/SG/DPEFOL du 05 Juillet 2021.</p> <p><u>Liste des essences dans la portée du certificat :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Species Included in the Scope</th> </tr> <tr> <th>Common / Trade Name</th> <th>Scientific Name</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>AGBA</td><td><i>Gossweilerodendron balsamifer</i></td></tr> <tr><td>AIÉLÉ</td><td><i>Canarium sweinfurthii</i></td></tr> <tr><td>ANDOUNG 66</td><td><i>Aphanocalyx spp</i></td></tr> <tr><td>ANDOUNG PELLEGRIN</td><td><i>Aphanocalyx pellegrini</i></td></tr> <tr><td>ANDOUNG TESTU</td><td><i>Bikinia letestu</i></td></tr> <tr><td>ANZEM NOIR</td><td><i>Rhodognophalon brevicuspe</i></td></tr> <tr><td>BAHIA</td><td><i>Myragyna ciliata</i></td></tr> <tr><td>BOSSÉ CLAIR</td><td><i>Guarea cedrata</i></td></tr> <tr><td>DABÉMA</td><td><i>Piptadeniastrum africanum</i></td></tr> <tr><td>DIANIA</td><td><i>Celtis adolfi-friderici</i></td></tr> <tr><td>DIBÉTOU</td><td><i>Lovoa trichilioides</i></td></tr> <tr><td>DOUSSIE BIPINDENSIS</td><td><i>Afzelia bipidensis</i></td></tr> <tr><td>EBIARA MINKOUL</td><td><i>Berlinia confusa</i></td></tr> <tr><td>EDJI</td><td><i>Amphimas ferrugineus</i></td></tr> <tr><td>EKOP EKABA</td><td><i>Tetraberlinia bifoliata</i></td></tr> <tr><td>EKOUNE</td><td><i>Coelocaryon klainei</i></td></tr> <tr><td>EVEUSS</td><td><i>Guibourtia demeusei</i></td></tr> <tr><td>FARO SPP</td><td><i>Daniellia soyauxii, D. klainei</i></td></tr> <tr><td>GHEOMBI</td><td><i>Sindoropsis letestui</i></td></tr> <tr><td>GOMBE</td><td><i>Didelotia africana</i></td></tr> <tr><td>IGAGANGA</td><td><i>Dacryodes igaganga</i></td></tr> <tr><td>ILOMBA</td><td><i>Pycnanthus angolensis</i></td></tr> <tr><td>IZOMBÉ</td><td><i>Testula gabonensis</i></td></tr> <tr><td>KOSIPO</td><td><i>Entandophragma candollei</i></td></tr> <tr><td>LONGHI ABAM</td><td><i>Gambeya lacourtiana</i></td></tr> <tr><td>LONGHI MBEBAME</td><td><i>Gambeya africana</i></td></tr> <tr><td>MOABI</td><td><i>Baillonella toxisperma</i></td></tr> <tr><td>MOVINGUI</td><td><i>Disthemonanthus benthamianu</i></td></tr> </tbody> </table>	Species Included in the Scope		Common / Trade Name	Scientific Name	AGBA	<i>Gossweilerodendron balsamifer</i>	AIÉLÉ	<i>Canarium sweinfurthii</i>	ANDOUNG 66	<i>Aphanocalyx spp</i>	ANDOUNG PELLEGRIN	<i>Aphanocalyx pellegrini</i>	ANDOUNG TESTU	<i>Bikinia letestu</i>	ANZEM NOIR	<i>Rhodognophalon brevicuspe</i>	BAHIA	<i>Myragyna ciliata</i>	BOSSÉ CLAIR	<i>Guarea cedrata</i>	DABÉMA	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	DIANIA	<i>Celtis adolfi-friderici</i>	DIBÉTOU	<i>Lovoa trichilioides</i>	DOUSSIE BIPINDENSIS	<i>Afzelia bipidensis</i>	EBIARA MINKOUL	<i>Berlinia confusa</i>	EDJI	<i>Amphimas ferrugineus</i>	EKOP EKABA	<i>Tetraberlinia bifoliata</i>	EKOUNE	<i>Coelocaryon klainei</i>	EVEUSS	<i>Guibourtia demeusei</i>	FARO SPP	<i>Daniellia soyauxii, D. klainei</i>	GHEOMBI	<i>Sindoropsis letestui</i>	GOMBE	<i>Didelotia africana</i>	IGAGANGA	<i>Dacryodes igaganga</i>	ILOMBA	<i>Pycnanthus angolensis</i>	IZOMBÉ	<i>Testula gabonensis</i>	KOSIPO	<i>Entandophragma candollei</i>	LONGHI ABAM	<i>Gambeya lacourtiana</i>	LONGHI MBEBAME	<i>Gambeya africana</i>	MOABI	<i>Baillonella toxisperma</i>	MOVINGUI	<i>Disthemonanthus benthamianu</i>
Species Included in the Scope																																																													
Common / Trade Name	Scientific Name																																																												
AGBA	<i>Gossweilerodendron balsamifer</i>																																																												
AIÉLÉ	<i>Canarium sweinfurthii</i>																																																												
ANDOUNG 66	<i>Aphanocalyx spp</i>																																																												
ANDOUNG PELLEGRIN	<i>Aphanocalyx pellegrini</i>																																																												
ANDOUNG TESTU	<i>Bikinia letestu</i>																																																												
ANZEM NOIR	<i>Rhodognophalon brevicuspe</i>																																																												
BAHIA	<i>Myragyna ciliata</i>																																																												
BOSSÉ CLAIR	<i>Guarea cedrata</i>																																																												
DABÉMA	<i>Piptadeniastrum africanum</i>																																																												
DIANIA	<i>Celtis adolfi-friderici</i>																																																												
DIBÉTOU	<i>Lovoa trichilioides</i>																																																												
DOUSSIE BIPINDENSIS	<i>Afzelia bipidensis</i>																																																												
EBIARA MINKOUL	<i>Berlinia confusa</i>																																																												
EDJI	<i>Amphimas ferrugineus</i>																																																												
EKOP EKABA	<i>Tetraberlinia bifoliata</i>																																																												
EKOUNE	<i>Coelocaryon klainei</i>																																																												
EVEUSS	<i>Guibourtia demeusei</i>																																																												
FARO SPP	<i>Daniellia soyauxii, D. klainei</i>																																																												
GHEOMBI	<i>Sindoropsis letestui</i>																																																												
GOMBE	<i>Didelotia africana</i>																																																												
IGAGANGA	<i>Dacryodes igaganga</i>																																																												
ILOMBA	<i>Pycnanthus angolensis</i>																																																												
IZOMBÉ	<i>Testula gabonensis</i>																																																												
KOSIPO	<i>Entandophragma candollei</i>																																																												
LONGHI ABAM	<i>Gambeya lacourtiana</i>																																																												
LONGHI MBEBAME	<i>Gambeya africana</i>																																																												
MOABI	<i>Baillonella toxisperma</i>																																																												
MOVINGUI	<i>Disthemonanthus benthamianu</i>																																																												

NIOVÉ	<i>Staudtia gabonensis, S. kamerun</i>
OBOTO	<i>Mammea africana</i>
OKAN	<i>Cylicodiscus gabunensis</i>
OKOUMÉ	<i>Aukoumea klaineana</i>
OLON	<i>Zanthoxylum heitzii</i>
OMVONG	<i>Dialium pachyphyllum</i>
OSSABEL	<i>Dacryodes normandii</i>
OSSIMIALE	<i>Newtonia leucocarpa</i>
OVENGKOL	<i>Guibourtia ehie</i>
OZIGO	<i>Dacryodes buettneri</i>
PADOUK	<i>Pterocarpus soyauxii</i>
PAU ROSA	<i>Swartzia fistuloides</i>
SIPO	<i>Entandophragma utile</i>
SORRO	<i>Scyphocephalum ochocoa</i>
TALI	<i>Erythrophleum ivorense</i>
TCHITOLA	<i>Oxystigma oxyphyllum</i>

Essence	DME-AME	Classes de diamètre									Total V
		45	55	65	75	85	95	105	115	125	
Agba	80					673	632	260	121	159	1 845
Aieie	80					407	471	272	135	186	1 470
Alep	80					1 019	756	394	305	279	2 753
Andoung 66	70				30	167	207	231	191	377	1 202
Bahia	60			176	365	355	164	75		20	1 156
Beli	70				1 063	2 395	2 473	2 076	937	1 273	10 217
Dabéma	70				314	1 210	1 429	870	486	1 058	5 367
Diania	70				1 208	1 670	1 395	784	366	433	5 856
Dibétou	70				57	134	133	57	39	61	481
Edji	70				169	668	566	608	428	796	3 234
Ekoune	60			617	650	280	100	23			1 671
Eveuss	70				302	766	746	913	370	885	3 983
Faro spp	70				120	341	277	297	339	280	1 654
Ilongba	70				3 381	5 417	4 148	1 845	557	408	15 757
Izombé	70				212	310	180	85	32		818
Movingui	70				901	701	289	131	46		2 069
Niové	60			451	459	291	29	23	28		1 281
Okan	100							4 412	2 248	4 632	11 291
Okoumé	70				8 273	13 704	10 909	7 475	3 742	9 169	53 271
Olon	60			7	15	24	9	12			67
Omvong	70				1 792	2 698	1 550	774	270	232	7 315
Ozigo	80					3 122	2 338	1 529	746	1 268	9 004
Padouk	80					1 490	1 417	1 194	900	1 140	6 142
Sorro	60				485	919	451	251	55	46	2 206
Tchitola	80					807	891	621	449	532	3 300
TOTAL (toutes essences):		0	0	1 250	19 795	39 568	31 581	25 212	12 790	23 233	153 408

Source : PAO AAC 3 (2019-2021), CFAD EGG Rouge

Nombre de pieds autorisés à la récolte AAC 3 (2019) CFAD EGG Rouge (AAC 2019-2021)- En cours d'exploitation

Essence	DME-AME	Classes de diamètre									Total N
		45	55	65	75	85	95	105	115	125	
Agba	80					85	62	21	8	9	185
Aiele	80					65	57	26	10	12	170
Alep	80					165	91	38	23	18	335
Andoung 66	70				6	27	24	22	14	24	117
Bahia	60			25	43	34	13	5		1	121
Beli	70				208	370	302	211	77	92	1 260
Dabéma	70				64	190	171	84	36	68	613
Diania	70				251	262	166	75	27	28	809
Dibétou	70				9	18	14	5	3	4	53
Edji	70				34	104	68	57	31	51	345
Ekoune	60			128	106	36	10	2			282
Eveuss	70				62	122	90	87	27	57	445
Faro spp	70				25	54	34	28	25	18	184
Ilomba	70				526	680	417	157	39	25	1 844
Izombé	70				31	37	17	7	2		94
Movingui	70				177	111	37	14	4		343
Niové	60			94	75	37	3	2	2		213
Okan	100							417	167	293	877
Okoumé	70				1 470	1 936	1 233	702	286	625	6 252
Olon	60			2	3	4	1	1			11
Omvong	70				376	430	187	74	20	15	1 102
Ozigo	80					475	286	158	63	95	1 077
Padouk	80					238	169	113	66	73	659
Sorro	60				101	148	56	24	4	3	336
Tchitola	80					130	106	59	33	34	362
TOTAL (toutes essences):		0	0	248	3 587	5 758	3 614	2 389	987	1 545	18 089

Source : PAO AAC 3 (2019-2021), CFAD EGG Rouge

Volumes autorisés à la récolte CFAD EGG Vert (AAC 4 2020-2022)- En cours d'exploitation

Essence	DME-AME	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL
Agba	90	94				94
Aiélé	80	129	35	6		172
Andoung 66	90	55	32	14		101
Andoung Pellegrin	70	118	32	9		159
Andoung Testu	70	45	22	14	7	88
Anzem noir	70	27	18		8	53
Bahia	60	44	70	53	6	173
Bossé Clair	60	21				21
Dabéma	70	198	204	57	12	471
Diania	70	285	160	53	12	510
Dibétou	70	82	104	24	23	232
Doussie bipindensis	70		8			8
Ebiara Minkoul	60		4	4		8
Edji	70	190	66	15		271
Ekop Ekaba	70	169				169
Ekoune	60	414	177	58	4	654
Eveuss	70	52	35	32	15	134
Faro spp	70	177	55	4		236
Gheombi	70		8			8
Gombe	70	12	4			16
Igaganga	60	11	14			25
Ilomba	70	116	39	23		177
Izombé	70	283	86	11		380
Kosipo	90	15				15
Longhi abam	70	13	23			36
Longhi mbebame	70	6				6
Essence	DME-AME	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL
Moabi	90	259	12			271

Movingui	70	48	10			58
Niové	60	103	22		12	138
Oboto	70	52	28	6	6	92
Okan	90	1378	242	26	16	1662
Okoumé	70	18988	18061	9162	2107	48317
Olon	60			3	4	7
Omvong	70	242	259	115	17	633
Ossabel	60	4	10	5		19
Ossimiale	70	40	40	17		97
Ovengkol	70			9		9
Ozigo	70	1590	1601	858	191	4240
Padouk	80	305	85	24	25	439
Pau Rosa	60		19	8		27
Sipo	90	14				14
Sorro	60	219	256			475
Tali	70	122	98	20	5	244
Tchitola	70	35				35
<i>Total essences objectifs:</i>		25 148	21 697	10 558	2 450	59 853
<i>Total toutes essences</i>		25 953	21 941	10 631	2 471	60 996

- Essence préservée dans l'aménagement
 Essence Objectif

Source : PAO AAC 4 (2020-2022), CFAD EGG Vert

Nombre de pieds autorisés à la récolte CFAD EGG Vert (AAC 2020-2022)- En cours d'exploitation

Essence	DME -AME	65	75	85	95	105	115	125	TOTAL
Agba	90				5	2	1	1	9
Aiélé	80			16	6	1	1	1	25
Andoung 66	90				3	1	1	4	9
Andoung Pellegrin	70		3	3	4	6	1	2	19
Andoung Testu	70		4	3	1	2		2	12
Anzem noir	70			3	3		1		7
Bahia	60	2	9	4	3			1	19
Bossé Clair	60		1					1	2
Dabéma	70		19	28	11	8	1	2	69
Diania	70		39	30	13	4	1	2	89
Dibétou	70		13	10	4			2	29
Doussie bipindensis	70				1				1
Ebiara Minkoul	60		2						2
Edji	70		7	14	4	6	2	4	37
Ekop Ekaba	70		4	7	5	2	1	3	22
Ekoune	60	82	39	11	2				134
Eveuss	70		7	2	4	1	3	1	18
Faro spp	70		20	11	5	3	1	1	45
Gheombi	70				1				1
Gombe	70		2		1				3
Igaganga	60		1		3				4
Ilomba	70		11	8	7				26
Izombé	70		14	17	13	2	4	1	51
Kosipo	90							1	1
Longhi abam	70		1		1	1		1	4
Longhi mbebame	70			1					1

	Moabi	90				1	3	2	13	19
	Movingui	70		6	4	1				11
	Niové	60	7	6	5	2	2			22
	Oboto	70		5	7	2	2			16
	Okan	90				80	36	23	23	162
	Okoumé	70		2550	2362	1307	637	242	265	7363
	Olon	60	1	1						2
	Omvong	70		56	40	17	2		2	117
	Ossabel	60	2	1	1					4
	Ossimiale	70		8	5	4	1			18
	Ovengkol	70					1			1
	Ozigo	70		268	191	118	51	20	27	675
	Padouk	80			20	25	7	1	6	59
	Pau Rosa	60	6	1	1					8
	Sipo	90							1	1
	Sorro	60		45	29	11	5			90
	Tali	70		7	15	7	3	2	2	36
	Tchitola	70		4	2	1				7
	<i>Total essences objectifs:</i>		92	3 121	2 819	1 649	771	303	345	9 100
	<i>Total toutes essences</i>		100	3154	2850	1676	789	308	369	9246
	<p> Essence préservée dans l'aménagement</p> <p> Essence Objectif</p> <p>Source : PAO AAC 4 (2020-2022), CFAD EGG Vert</p>									
Modifications apportées à la portée du certificat depuis la dernière vérification :	N/A									
Sites de certification ou membres du groupe										
<input type="checkbox"/> Au lieu du tableau ci-dessous, les détails se trouvent à la pièce										
Site 1 :										
Nom du site :	Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA - Direction Générale et Commerciale à Libreville									
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut									
Activité du site :	Bureaux et service Commercial									
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat									
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>									
Site 2										
Nom du site :	Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA-Unité de transformation de LIBEMBE									
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut									
Activité du site :	Scierie									
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat									

Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 3	
Nom du site :	AAC 3, CFAD EGG Rouge
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Exploitation forestière
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 4	
Nom du site :	AAC 4, CFAD EGG Vert
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Exploitation forestière
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 5	
Nom du site :	Site de LIFOUTA
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Evacuation (chargement) des grumes récoltées dans les concessions EGG Vert et Rouge par train vers les différents clients de l'entreprise
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>

Processus d'évaluation

Équipe d'audit :

Paul Alain ESSOUNGA BENGA est un ingénieur forestier Camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).

Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 6 ans pour le compte de Rainforest Alliance, NEPCon et Preferred by Nature.

Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière.

Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo. Il est actuellement Lead Auditor pour la certification LegalSource de NEPCon pour laquelle il a été responsable d'audit au Gabon, au Congo, en RDC et au Cameroun.

Dimitri DE PUES est un expert en développement et projets internationaux hautement organisé, structuré et axé sur les objectifs. Planificateur, créateur et implémenteur expérimenté, M. De Pues parle six langues et possède une vaste expérience internationale.

Dimitri a démontré du succès dans la conception, le suivi et la gestion de projets en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud, en Europe et aux États-Unis.

Il a une expérience de travail dans les secteurs privé et public et applique sa vaste compréhension de diverses cultures pour former de solides relations interpersonnelles entre les parties prenantes, les donateurs et ses collègues.

Ses domaines d'expertise comprennent l'agriculture, la budgétisation et la comptabilité, la responsabilité sociale publique, la responsabilité sociale des entreprises, le démarrage d'entreprises du secteur privé, la gestion de projets, les achats, les réformes des achats, la certification de l'agriculture durable et les audits forestiers (Rainforest Alliance Sustainable Agriculture, Rainforest Alliance Chain of Custody, et LegalSource pour le bois légal - RBUE).

Dimitri a travaillé avec Preferred by Nature au cours des deux dernières années, effectuant des audits en tant que stagiaire en RDC, au Gabon et au Ghana.

Protet Judicaël ESSONO ONDO est un ingénieur forestier Gabonais spécialisé en Développement rural depuis 2004 de l'Université de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et a développé une riche expérience en Gestion des ressources naturelles, Appui aux organisations de la Société civile et communautaires.

Après avoir exercé à Rougier Gabon (CFAD de l'Ogooué-Ivindo) en 2006, il intègre l'ONG gabonaise Brainforest comme Chef de projet en 2007 puis Coordonnateur des programmes de 2009 à 2017, et par ailleurs Coordonnateur de la Plateforme de la Société civile gabonaise « Gabon Ma Terre Mon Droit (GMTMD) » (de 2011 à janvier 2018).

Depuis 2017, Protet est freelance et officialise la création du Cabinet ESSONO ONDO pour le Social et l'Environnement (CEO-SE) en 2019. Il a suivi plusieurs formations en lien avec la gestion durable des forêts, la certification FSC par le WWF Gabon en 2018 et est membre du Forum de développement des nouvelles normes de certification PAFC Bassin du Congo

Description du processus d'audit :

Trois (03) auditeurs ont été mobilisés pour l'audit d'enregistrement LegalSource de la société Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA qui s'est totalement déroulé en présentiel sur les différents sites de l'entreprise.

Conformément aux règles d'audit, un programme d'audit a été préalablement communiqué à l'entreprise et l'audit a connu une réunion d'ouverture et une réunion de clôture sur le site principal de l'entreprise au lieu-dit LIBEMBE dans la Province de L'Ogooué-Lolo ainsi qu'une réunion de clôture à la Direction Générale de l'entreprise à Libreville.

Les preuves d'audit ont été mises à la disposition des auditeurs avant la descente sur le terrain à travers un lien Google drive mis en place par l'entreprise et contenant entre autres :

- La politique de Gestion forestière durable de l'entreprise ;
- Les différentes procédures de l'entreprise ;
- Les documents relatifs au Système de Diligence Raisonnée (SDR) mis en place par l'entreprise ;
- Les différents documents d'aménagement de l'entreprise et les preuves de leur approbation (plans d'aménagement, plans quinquennaux, plans annuels d'opération) ;
- Les copies des enregistrements légaux et autorisations accordées à l'entreprise dans le cadre de ses activités ;
- Les rapports des activités sociales de l'entreprise ;
- Les rapports des activités menées avec l'Administration forestière ;
- Les preuves de paiement des taxes et redevances applicables aux activités de l'entreprise ;
- Les copies des documents de transport des grumes et débités par route et par train et les enregistrements y relatifs ;
- Les rapports de formation sur les différentes thématiques concernées par la certification LegalSource ;
- Les rapports de monitoring interne des activités de l'entreprise ;
- Les permis de coupe et autorisations de Mise en Exploitation des Assiettes Annuelles de Coupe accordées à EGG SA ;

Le déroulement de l'audit est présenté dans le tableau suivant :

Activités	Dates	Responsable (s)/Personnes concernées
Arrivée Paul Alain et Dimitri – Installation des auditeurs à LIBREVILLE	Samedi 23/10/2021	Paul Alain et Dimitri
Examen de la documentation mise à Disposition par EGG	Dimanche 24/10/2021	Equipe d'audit
Voyage LIBREVILLE-FRANCEVILLE	Lundi 25/10/2021	Equipe d'audit
Voyage FRANCEVILLE-site de LIBEMBE		Equipe d'audit & personnel EGG
Réunion d'ouverture sur le site industriel/base-vie de LIBEMBE		Equipe d'audit & personnel EGG
Installation des auditeurs à LIBEMBE		Equipe d'audit
Echanges avec le Responsable des Ressources Humaines du site et analyse des dossiers du personnel	Mardi 26/10/2021	Protet
Echanges avec les Délégués du personnel		Protet
Echanges avec le Responsable HSE		Paul Alain

	et visite de la base-vie		
	Analyse des documents de légalité de l'entreprise et preuves de paiement des taxes et redevances applicables,		Paul Alain
	Echanges avec les Responsables des Administrations en charge des forêts, de l'Environnement, fiscale et cotisations sociales		Paul Alain
	Suivi de la traçabilité des produits au niveau de l'usine		Dimitri
	Examen des aspects de gestion de la qualité liés au SDR		Dimitri
	Visite des sites d'activité dans la CFAD EGG Rouge	Mercredi 27/10/2021	Paul Alain
	Rencontres avec les représentants des communautés riveraines		Protet
	Analyse des procédures Système de Diligence Raisonnée et Chaîne de traçabilités applicables		Dimitri
	Visite des sites d'activité dans la CFAD EGG Rouge	Jeudi 28/10/2021	Paul Alain
	Rencontres avec les représentants des communautés riveraines		Protet
	Suivi de la traçabilité forêt et site de LIFOUTA		Dimitri
	Compléments d'informations et échanges avec le personnel de l'entreprise	Vendredi 29/10/2021	Equipe d'audit
	Réunion de clôture sur le site de LIBEMBE		Equipe d'audit & personnel EGG
	Voyage site de LIBEMBE-FRANCEVILLE	Samedi 30/10/2021	Equipe d'audit & personnel EGG
	VOYAGE FRANCEVILLE-LIBREVILLE		Equipe d'audit & personnel EGG
	Installation des auditeurs à LIBREVILLE		Equipe d'audit
	Début rédaction rapports d'audit	Dimanche 31/10/2021	Equipe d'audit
	Réunion de clôture à la Direction Générale de la société EGG à LIBREVILLE	Lundi 1 ^{er} Novembre 2021	Equipe d'audit & personnel EGG
	Rencontre avec les Responsables du Ministère des Eaux et Forêts	Mardi 02 Novembre 2021	Equipe d'audit
	Suite rédaction rapport d'audit		Equipe d'audit
	Voyage retour des auditeurs	Mercredi 03 Novembre 2021	Paul Alain et Dimitri
Mesures prises par l'Organisation avant la finalisation du rapport :	<p>Avant la finalisation du rapport d'audit, EGG SA a fait parvenir aux auditeurs un complément de documents permettant une meilleure appréciation des constats fait sur le terrain.</p> <p>Ces documents ont permis aux auditeurs d'annuler des constats d'écart proposés suite à la non consultation sur site de certains documents liés au SDR et à la gestion forestière et environnementale de l'entreprise.</p> <p>Lors de la phase de révision du rapport d'audit, EGG SA a transmis aux auditeurs des documents relatifs à la situation du paiement des taxes et redevances applicables à ses activités, aux justificatifs des formations HSE organisées par l'entreprise, aux missions de Lutte Anti-Braconnage menées par l'Administration forestière dans les CFAD de la société EGG et aux justificatifs d'approbation des Plans de Protection Faune soumis par l'entreprise à l'Administration forestière.</p>		

Notes pour le prochain audit :

Lors du Prochain audit, les auditeurs devront évaluer la mise en œuvre des procédures internes de l'entreprise, vérifier l'effectivité de la tenue de formations au bénéfice du personnel, consulter les rapports de suivi du SDR et de l'analyse des risques, et vérifier la mise sur pied d'un véritable monitoring des activités de l'entreprise y compris la présence et l'analyse des enregistrements y relatifs.

Les auditeurs devront également vérifier avec l'Administration fiscale la situation du paiement des taxes commerciales dues par l'entreprise dans le cadre de ses activités afin de s'assurer du paiement effectif de celles-ci et de la régularité de la situation de l'entreprise par rapport au paiement de ces taxes.

C. Audit Constat

Audit Conclusion:	
Organisation approved: Minor non-conformance(s) issued	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation not approved: Choose an item.	<input type="checkbox"/>
Additional comments:	

Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR, or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

Non-Conformance #:	01/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 1.2 The Organisation shall ensure the policy is implemented.	
Description of Non-conformance:		
<p>La politique de gestion forestière durable présentée aux auditeurs par la société EGG SA est axée entre autres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des exigences légales nationales et internationales applicables (CITES, Système de Diligence Raisonnée dans le cadre du RBUE, etc.) ; - Le suivi de la traçabilité le long de la chaîne de production et la disponibilité de l'information permettant d'attester de la légalité du bois ; - La lutte contre les pollutions engendrées par les activités de l'entreprise à travers la formation du personnel et la mise en œuvre de pratiques permettant de d'empêcher, réduire et maîtriser l'émission ou le rejet de tout type de polluants et déchets ; - La prise en compte et la sauvegarde des intérêts des populations riveraines lors des activités de l'entreprise ; - La gestion durable des concessions attribuées à l'entreprise par l'Etat Gabonais à travers la mise en œuvre des prescriptions des différents plans d'aménagement approuvés et notamment le respect des clauses liées au développement local, à la protection des sites sensibles, et au bien-être des travailleurs et de leurs familles ; - La minimisation continue des impacts négatifs des activités de l'entreprise les populations riveraines, la santé et la sécurité des travailleurs, l'environnement et la maximisation des impacts positifs des activités de l'entreprise sur le développement socio-économique des zones impactées par ses activités ; - La réalisation des audits rigoureux de la conformité des activités de l'entreprise avec la politique de gestion forestière durable, et l'évaluation du progrès des performances de l'entreprise dans les domaines de l'Environnement, de la santé, de la sécurité et de la gestion forestière ; 		

Pour assurer la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable, EGG SA a élaboré un ensemble de procédures opérationnelles couvrant les domaines de la traçabilité forestière, de la gestion de l'environnement, de l'exploitation forestière proprement dite, de la légalité, de la gestion des ressources humaines, de la sécurité et santé au travail, de social interne et externe.

Cependant, la mise en œuvre des exigences de la politique présente des lacunes qui font l'objet de non-conformités soulevées dans la suite de ce rapport d'audit.

Ces lacunes concernent entre autres la traçabilité des produits, la mise en œuvre du Système de Diligence raisonnée (SDR), la gestion des pollutions par les hydrocarbures, la prise en compte des peuples autochtones lors des réalisations sociales.

L'existence de ces lacunes permet aux auditeurs de constater que la mise en œuvre des exigences de la politique de gestion forestière durable reste partielle.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	02/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 4.4</p> <p>Where the Organisation identifies that products have been placed on the market and/or sold prior to risk being mitigated, the Organisation shall:</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.4.1 immediately cease to sell any remaining products held in stock; 4.4.2 identify all relevant buyers, and advise those customers in writing within three (3) business days and maintain records of that advice; 4.4.3 analyse causes and implement measures to prevent re-occurrence; 4.4.4 notify the Certification Body; and, 4.4.5 mitigate the causes and allow the Certification Body to evaluate actions taken. 	
Description of Non-conformance:	<p>Les exigences de la certification LegalSource stipulent que les produits soient mis sur le marché après l'identification des risques et leur mitigation.</p> <p>Toutefois, pour prévoir les cas exceptionnels où des produits pourraient être mis sur le marché par l'entreprise avant la mitigation des risques, le critère prévoit un ensemble de mesures à mettre en œuvre pour la maîtrise de cette situation.</p> <p>Ces actions doivent être précisées dans les documents internes de l'entreprise de façon à ce que celles-ci soient automatiquement mises en œuvre au cas où une telle situation venait à arriver.</p>	

La consultation des différentes preuves mises à la disposition des auditeurs par l'entreprise a permis de constater que la société EGG n'a pas préparé de telles procédures pour couvrir les scénarios mentionnés ci-dessus.

L'analyse des risques présentée aux auditeurs permet de constater qu'il n'existe pas de risque spécifié dans le Système de Diligence Raisonnée (SDR) de l'entreprise. Les mesures de mitigation des risques identifiés sont également identifiées et mises en œuvre.

Le RNC est émis car l'entreprise n'a pas élaboré de procédures permettant de répondre aux exigences du critère.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	03/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 7.8 The risk assessment shall determine the level of risk as either <i>low risk</i> or <i>specified risk</i> .	
Description of Non-conformance:		
EGG SA a présenté aux auditeurs le tableau d'analyse des risques réalisé en vue d'identifier les potentiels risques d'illégalité dans les activités de l'entreprise, et les responsables de mise en conformité. L'entreprise a proposé une échelle d'évaluation des risques identifiés allant de 1 à 4 (1 pour faible, 2 pour moyen, 3 pour grave et 4 pour très grave). Même si cette échelle permet une bonne classification des risques identifiés, elle ne répond pas à l'exigence du critère qui demande que les risques soient caractérisés en risques faibles ou risques spécifiés.		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	PENDING	
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING	
NCR Status:	OPEN	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	04/21
---------------------------	--------------

Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 8.2 The Organisation shall document and justify the effectiveness of risk mitigation measures.	
Description of Non-conformance:		
<p>EGG SA a présenté aux auditeurs le tableau d'analyse des risques réalisé en vue d'identifier les potentiels risques d'illégalité dans les activités de l'entreprise, et les responsables de mise en conformité (Exhibit 5-Plan d'action d'atténuation des risques EGG SA).</p> <p>Cette analyse de risque est reprise dans la procédure de Diligence Raisonnée de l'entreprise (Exhibit 4-Procédure de Diligence Raisonnée EGG SA).</p> <p>Les 2 documents proposent des mesures de mitigation des risques identifiés, toutefois, le choix de ces mesures n'est pas justifié et l'évaluation de leur efficacité pour diminuer les risques identifiés n'est pas prévue par la procédure ni réalisée.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	PENDING	
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING	
NCR Status:	OPEN	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	05/21		
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>	
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 1.1.1, Section G-Legal Compliance of the supply chain, requirement 2.2.2 The Land registry shall confirm ownership and validity of property deed.		
Description of Non-conformance:			
<p>La société Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA a obtenu ses CFAD (CFAD EGG Rouge et EGG Vert) après transfert de certains Permis Forestiers Associés (PFA) qui ont été consolidés suivant les dispositions légales en vigueur afin qu'un aménagement forestier durable puisse être appliqué sur les territoires concernés.</p> <p>1) Concernant la CFAD EGG Vert</p> <p>La CFAD EGG Vert est constitué de trois (03) Permis Forestiers Associés (PFA) attribués à la société EGG au départ. Les trois PFA ont été consolidés et la superficie obtenue a été attribuée à la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Vert après le passage par une Convention Provisoire d'Aménagement ET Transformation (CPAET) durant laquelle le plan d'aménagement a été élaboré et approuvé par le Ministère en charge des Forêts.</p>			
PFA	Surface (ha)	Date d'attribution	Attributaire
			Province

41/13	25 081	25/10/2013	EGG	Ogooué-Lolo
42/13/01	21 174	25/10/2013	EGG	Haut-Ogooué
75/09	16 652	12/08/2009	EGG	Ogooué-Lolo
	62 907			

Source : Plan d'aménagement CFAD EGG Vert

2) Concernant la CFAD EGG Rouge

La CFAD EGG Rouge est constitué de Onze (11) Permis Forestiers Associés (PFA) attribués à la société EGG et à la société SEBE au départ. Les onze PFA ont été consolidés et la superficie obtenue a été attribuée à la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Rouge après le passage par une Convention Provisoire d'Aménagement ET Transformation (CPAET) durant laquelle le plan d'aménagement a été élaboré et approuvé par le Ministère en charge des Forêts.

PFA	Surface (ha)	Date d'attribution	Attributaire	Province
42/13/02	17 062	25/10/2013	EGG	Ogooué-Lolo
43/13	33 942	25/10/2013	EGG	Haut-Ogooué
44/13	45 319	25/10/2013	EGG	Ogooué-Lolo
63/09	10 581	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
69/09	15 188	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
70/09	15 850	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
71/09	15 430	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
72/09	12 564	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
73/09	9 800	12/08/2009	SEBE	Haut-Ogooué
80/09	11 200	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
81/09	6 840	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
	193 776			

Source : Plan d'aménagement CFAD EGG Rouge.

Tous les différents types de permis depuis le Permis Forestier Associé (PFA) en passant par la Convention Provisoire d'Aménagement ET Transformation (CPAET) et la concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) régulièrement attribués par l'Administration forestière sont considérés comme des autorisations d'accès au foncier et aux ressources forestières qu'il contient.

Ils confèrent à l'entreprise les droits prévus par les dispositions légales en vigueur sur ces ressources sous réserve du respect de celles-ci.

L'approbation des plans d'aménagement des CFAD EGG Vert et EGG Rouge par l'Administration forestière (voir lettres d'approbation N° 000107/MFME/SG/DGF/DDF/SACF-DDF/SACF/MML/Lettre/01 Août 2017 du 03 Octobre 2017 pour la CFAD EGG Rouge et N° 000108/MFME/SG/DGF/DDF/SACF-DDF/SACF/ MML/Lettre/02 Août 2017 du 03 Octobre 2017) accorde à l'entreprise les droits sur les concessions forestières concernées et précise les obligations de celui-ci dans le cadre de ses activités.

Toutefois, même si le processus d'aménagement des concessions EGG Rouge et EGG Vert est clair à partir du moment où ces différents PFA ont été intégrés aux CFAD, l'entreprise n'a pas pu présenter aux auditeurs les décisions d'intégration des PFA aux CPAET accordées en vue de l'élaboration des plans d'aménagement des 2 concessions.

Les preuves suivantes ont été présentées aux auditeurs :

- La lettre N° 000082/MEFEPA/CPIFB/CAL du 29 Juin 2009 notifiant à la Société d'Exploitation des Bois Exotiques (SEBE) les résultats de l'appel d'offre lui attribuant les lots 73, 63, 69, 70, 71, 72, 75, 80 et 81 d'une superficie totale de 114 105 ha ;

- Les arrêtés N° 00151/MEFEP/DGEF/SC, N° 00153/MEFEP/DGEF/SC, 00154/MEFEP/DGEF/SC, 00155/MEFEP/DGEF/SC, 00156/MEFEP/DGEF/SC, 00152/MEFEP/DGEF/SC, 00157/MEFEP/DGEF/SC, 00158/MEFEP/DGEF/SC, 00159/MEFEP/DGEF/SC du 12 Août 2009 accordant respectivement à la société SEBE les PFA 63/09 (10 581 ha), 69/09 (15 188 ha), 70/09 (15 580 ha), 71/09 (15 430 ha), 72/09 (12 564 ha), 73/09 (9 800 ha), 75/09 (16 652 ha), 80/09 (11 200 ha), 81/09 (6 840 ha) ;
- Les arrêtés N° 072/MEF/SG/DGF/DDF/SPF, N° 073/MEF/SG/DGF/DDF/SPF, N° 074/MEF/SG/DGF/DDF/SPF et N° 075/MEF/SG/DGF/DDF/SPF du 25 Octobre 2013 accordant respectivement à la société EGG les PFA 43/13 (33 942 ha) , 42/13 (38 236 ha), 44/13 (45 319 ha) et 41/13 (25 081 ha) ;
- Le décret N° 0001/MEFEPPN/DGEF/DDICB/SIB/SC du 16 janvier 2007 autorisant le transfert d'une superficie de 140 365 ha du PI N° 02/94 attribuée précédemment à la société Industries Bois du Gabon (IBG) au profit de la société EGG.

EGG Sarl devra ainsi solliciter auprès de l'Administration forestière et archiver les copies des lettres d'intégration des différents PFA aux CPAET ayant donné lieu aux CFAD EGG Rouge et EGG Vert.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	06/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.1.7</p> <p>Forest management activities shall be conducted in accordance with approved plans and legislation.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Conformément aux dispositions légales applicables, EGG SA a élaboré pour chacune de ses CFAD (EGG Rouge et EGG Vert) un Plan d'Aménagement qui a été approuvé par l'administration forestière.</p> <p>Ces plans d'aménagement prévoient la mise en œuvre des mesures d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) pour limiter les impacts de ses activités sur le milieu forestier et toutes ses composantes.</p> <p>Lors de la visite de terrain dans l'AAC 3 (2019) de l'UFG1 de la CFAD EGG Rouge et 4 (2020) de l'UFG1 de la CFAD EGG Vert, les auditeurs ont constaté l'absence d'activités de réhabilitation des parcs et zones dégradées des différentes Assiettes Annuelles de Coupe (AAC).</p> <p>En effet après l'enlèvement des grumes sur les parcs, aucune action de restauration n'est initiée par l'entreprise. Il en est de même pour les autres zones dégradées identifiées dans les différentes CFAD.</p> <p>D'autre part, l'examen d'un échantillon de souches après abattage a fait apparaître la nécessité d'apporter des améliorations dans le travail des abatteurs de l'entreprise. En effet, les cas d'arraches importants sur les pieds abattus sont récurrents et presque systématiques. La</p>		

nécessité d'un recyclage des abatteurs en abattage contrôlé est d'actualité.	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	07/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.3.3</p> <p>Environmental restrictions shall be followed in the field, such as requirements related to soil damage, buffer zones, slope gradient limitations, retained trees, seasonal restrictions etc.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>De façon générale, l'entreprise EGG planifie son réseau routier et ses pistes de débardage avant leur matérialisation sur le terrain. La construction du réseau routier n'engendre pas de dégâts particuliers sur le peuplement et le sol.</p> <p>Les essences interdites à l'exploitation sont précisées dans les plans d'aménagement des CFAD EGG Rouge et EGG Vert et sont marquées sur le terrain par un cercle barré d'une croix inscrits sur l'écorce à la peinture rouge.</p> <p>Une zone tampon de part et d'autre des cours d'eau est préservée des activités forestières et tout arbre risquant de tomber dans un cours d'eau est abandonné. Les échanges entre les auditeurs, les abatteurs et l'équipe de sortie pied ont permis de confirmer ce constat.</p> <p>Lors de la descente de terrain dans les Assiettes Annuelles de Coupe en cours d'exploitation dans les CFAD EGG Rouge et EGG Vert, les auditeurs ont constaté que le relief de la CFAD EGG Vert est beaucoup plus accidenté que celui de la CFAD EGG Rouge.</p> <p>Cette particularité du relief de la CFAD EGG Vert présente des inconvénients majeurs lorsque les activités se déroulent pendant la saison des pluies comme cela a été le cas pendant l'audit.</p> <p>En effet en saison de pluies, les activités de débusquage et de débardage sur fortes pentes entraînent obligatoirement le terrassement des pistes de débardage avec déplacement de larges quantités de terre pour permettre une bonne adhérence des engins et une érosion palpable due au transport de terre vers les bas-fonds par le ruissellement des eaux de pluie.</p> <p>L'entreprise devrait améliorer la planification de ses activités particulièrement sur cette concession afin de limiter les dégâts de ses activités sur le milieu notamment en saison des pluies.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	PENDING	
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING	

NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	08/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.3.4</p> <p>Environmental requirements related to forest management and plantation establishment such as legal requirements for road construction, management of watercourses, use of fire, use of chemicals, fuel use and storage, limitations of conversion etc. shall be adhered to.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>EGG SA est actuellement dans un programme de mis en conformité de ses infrastructures sur le plan environnemental.</p> <p>Pour éviter les déversements de carburant, le sol de toutes les stations de lavage des engins au niveau des sites industriels ont été bétonnés.</p> <p>Le lavage des engins à proximité des cours d'eau a été interdit en forêt et les mécaniciens ont été dotés d'unités mobiles de lavage d'engins avec Karcher.</p> <p>Comme précisé à l'indicateur 3.3.3 ci-dessus, la construction du réseau routier fait l'objet d'une planification et les cours d'eau sont protégés pendant les activités.</p> <p>L'entreprise n'utilise pas le feu dans le cadre de ses activités dans ses CFAD EGG Rouge et EGG Vert.</p> <p>Pour la distribution du carburant aux engins opérant dans ses chantiers forestiers, l'entreprise a pris l'option d'acquérir des citernes mobiles de carburant équipées de pompes de marque JAPY pour la consommation des engins. Ce mécanisme présente des failles récurrentes entraînant la pollution des sites forestiers par les hydrocarbures.</p> <p>En effet, des fuites ont été constatées au niveau des pompes et les citernes mobiles ne sont pas équipées de bacs de rétention des hydrocarbures en cas de fuite. Des moyens de fortune (seaux en plastique) sont généralement utilisés pour recueillir les écoulements accidentels d'hydrocarbures.</p> <p>L'entreprise qui est au courant de ce problème a fait l'acquisition de camions citernes à pompe électronique pour remplacer les citernes mobiles actuellement en service. Toutefois, le remplacement de ces citernes n'est pas encore effectif et les constats d'écoulement décrits ci-dessus ont toujours lieu sur le terrain.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	PENDING	
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING	
NCR Status:	OPEN	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	09/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.4.1 Occupational health and safety requirements shall be observed by all personal involved in forest management/harvesting activities..	
Description of Non-conformance:		
<p>Le système de gestion de la santé du personnel mis en place par EGG SA s'articule autour des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dotation des trousse de secours médicalisées à tous les véhicules de l'entreprise ; - La formation du personnel de l'entreprise sur les aspects santé applicables à leurs activités (premiers secours, gestes et postures, etc.) ; - La création d'un Comité Santé et Sécurité au Travail (CSST) pour l'analyse des cas d'accidents et l'amélioration continue des aspects sécurité et santé au sein de l'entreprise ; - L'organisation de visites médicales à l'embauche pour tout nouveau personnel de l'entreprise ; - L'organisation de la visite médicale annuelle pour avoir une idée de l'état de santé général du personnel de l'entreprise et déceler les maladies professionnelles ; - La présence d'une infirmerie centrale au site de LIBEMBE pour la prise en charge initiale des cas de maladie et d'accident impliquant le personnel de l'entreprise et leurs ayants-droits ; - L'évacuation des cas graves d'accidentés vers des infrastructures sanitaires mieux équipées ; - La dotation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques encourus par le personnel ; - La distribution d'une eau potable au personnel de l'entreprise et à leurs ayant-droits vivant sur les bases-vie. <p>La situation actuelle de ce système de gestion fait état des constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les trousse de secours médicalisées sont effectivement dotées à tous les véhicules de l'entreprise et contrôlées régulièrement par le HSE et l'infirmière du site de LIBEMBE ; - Le CSST a été créée à LIBEMBE et est fonctionnel. Les rapports de réunions sont disponibles ; - Les visites médicales à l'embauche sont effectives pour le nouveau personnel de l'entreprise avant embauche ; - Les visites médicales annuelles ont effectivement lieu pour chaque personnel de l'entreprise au retour du congé annuel ; - Le site de LIBEMBE dispose d'un dispensaire, avec une seule infirmière à temps plein. Le dispensaire est construit en matériaux durables, est bien structuré (deux chambres d'observation, une salle de soin, un bureau pour l'infirmière) et ravitaillé régulièrement en médicaments de première nécessité - L'entreprise ne dispose pas d'ambulance pour l'évacuation des cas graves. Les pick-up et les bennes du personnel sont prévus pour intervenir en cas d'urgence dans les chantiers forestiers ; - La présence d'une analyse de risques recommandant le type d'EPI par catégorie de travailleurs, le port effectif des EPI par le personnel et la disponibilité d'un stock de renouvellement existant auprès du Responsable HSE ; - Le Responsable HSE a été mobilisé et formé pour le traitement de l'eau distribuée dans 		

les bases-vie et recueillies dans les cours d'eau riverains. Le traitement se fait au chlore suivant un protocole proposé par un agent de la Société Nationale des Eaux du Gabon. Un test régulier du niveau de Chlore permet de s'assurer du caractère buvable de l'eau distribuée. Toutefois, aucune structure indépendante compétente ne s'est actuellement prononcée sur le caractère potable de l'eau distribuée par EGG SA à son personnel et leurs ayant-droits sur ses différentes bases-vie.

Le RNC est émis car la présence d'une seule infirmière pour l'effectif de l'entreprise est problématique surtout que cette dernière doit parfois accompagner les accidentés/malades vers les formations sanitaires partenaires plus équipées laissant ainsi l'infirmerie sans personnel médical. D'autre part l'absence d'une ambulance peut être source de complications médicales pour les accidentés vu que les pick-up et bennes ne sont pas des véhicules destinés à stabiliser l'état d'un accidenté et peuvent aggraver les séquelles. Enfin l'entreprise doit démontrer à travers l'analyse de la potabilité de l'eau distribuée dans ses bases-vie par un organisme indépendant agréé que celle-ci présente les garanties suffisantes pour être bue par les habitants des bases-vie sans risque.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	10/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.5.1</p> <p>If legally required, persons involved in forest management/harvesting activities shall be employed under a formal contract.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Sur la liste du personnel de l'entreprise consultée, on dénombre 188 employés au moment de l'audit, dont 4 sont en CDD et 184 en CDI. Mais de la consultation des dossiers des employés et des entretiens, il apparait qu'aucun employé n'a signé de contrat à durée indéterminée (CDI) et plusieurs dossiers des employés n'ont pas tous les éléments (absence des copies de CDD, absence des copies des bulletins de salaires, absence des fiches de postes...)</p> <p>Consciente de cela, l'entreprise a déjà élaboré des modèles de CDD et CDI ainsi que des fiches de postes qui devraient être pris en compte pour les prochains recrutements. Mais il serait également souhaitable que les dossiers des employés actuels soient régularisés (CDI signés, fiches de postes, copies des bulletins de paie...).</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	PENDING	
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING	

Evidence:	
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	11/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.5.5</p> <p>Salaries shall be paid officially and declared by the employer according to requirements for personnel involved in forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Les échanges entre les auditeurs et les travailleurs rencontrés y compris les Délégués du Personnel a permis de constater que les salaires sont régulièrement payés et qu'aucune situation d'impayés de salaire n'a lieu au sein de l'entreprise.</p> <p>Toutefois, au niveau du terrain dans les AAC visitées, le personnel du chantier forestier a présenté le caractère aléatoire des conditions d'attribution de la prime de qualité. En effet les Responsables du chantier (Responsable d'exploitation, chefs d'équipe ou même chef de site) font une descente pour évaluer la qualité du travail des employés afin de leur attribuer une notation qui correspond à un montant de prime de qualité.</p> <p>Les conditions d'attribution de cette prime de qualité, les grilles de notation du travail et les montants attribués en fonction de la notation ne sont pas bien diffusés auprès du personnel ce qui entraîne cette idée de flou dans l'attribution de cette prime.</p> <p>Le RNC est émis afin que l'entreprise clarifie auprès de son personnel les conditions d'attribution de la prime de qualité et assure une large diffusion de ces modalités.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	PENDING	
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING	
NCR Status:	OPEN	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	12/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 4.1.1</p> <p>Stakeholder consultation shall confirm that customary rights are observed during forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		

Lors de l'audit, les auditeurs ont rencontré les populations riveraines aux concessions EGG Rouge et EGG Vert impactées par les activités de l'entreprise.

Les auditeurs ont également consulté les preuves disponibles sur les activités d'identification des finages, de sensibilisations des communautés, d'information des communautés sur les activités de l'entreprise.

Les populations riveraines rencontrées ont confirmé avoir été consulté durant toutes les étapes ayant abouti à la signature des Cahiers de Charge Contractuel (CCC) conformément aux dispositions de l'Arrêté N° 105.

Toutefois, les entretiens que les auditeurs ont eus avec les communautés riveraines ont fait ressortir les points suivants:

- Des problèmes subsistent par rapport à l'acceptation des limites des finages villageois par les communautés :

En effet, une réelle cartographie participative (identification des zones d'intérêts pour les communautés) n'a pas été faite pour les précédentes AAC déjà exploitées. En dehors des cartes de limites des finages, les communautés ne disposent pas des cartes sociales indiquant leurs zones d'activités, sites sacrés, anciens villages et autres zones d'importance qui déterminent concrètement leurs droits d'usages coutumiers selon l'article 252 du Code forestier. Pour les prochaines AAC à exploiter, la société a élaboré une procédure de cartographie sociale participative et a commencé à initier celle-ci dans l'AAC 2019 actuellement en exploitation. Il serait nécessaire d'affiner cette démarche et surtout que des copies des cartes produites soient remises aux villages concernés.

N'étant pas en possession de cartes participatives, certains villages allèguent que quelques zones d'importance pour eux ont été touchés pendant l'exploitation et des conflits de limites risquent de naître entre communautés si une véritable cartographie participative n'est pas faite avec implication de toutes les parties, surtout lors de la validation des limites.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	13/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 4.2.1</p> <p>Stakeholder consultation shall confirm that legal requirements related to Free, Prior and Informed Consent were observed where third-parties' rights have been relinquished to a third party.</p>	
Description of Non-conformance:	<p>Le Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP) n'est pas encore pris en compte dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur en République du Gabon. Toutefois, dans le cadre des mécanismes de partage des bénéfices issus de l'exploitation des forêts prévus par la loi forestière en vigueur (article 251 de la Loi 016/01 du 31 décembre 2001, Arrêté</p>	

105/MFEPRN/SG/DGF/DDF/SACF fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles (CCC).

Des cahiers de charges contractuels (CCC) ont été signés avec tous les villages concernés par les AAC déjà exploitées ainsi que pour l'AAC 2019 actuellement en cours d'exploitation. Les Fonds de développement local (FDL) mis en place dans ce cadre ont permis la réalisation des projets identifiés par les communautés elles-mêmes.

Mais il se pose un problème de maintenance et de pérennité de ces projets dès que les fonds ne sont plus disponibles ou suffisants dans le FDL de chaque village. Les auditeurs ont ainsi constaté que dans les villages impactés, certaines réalisations n'étaient plus fonctionnelles ou inachevées : pompes villageoises en panne, dispensaire construit mais sans médicaments ni personnel de santé, logement enseignant non achevé...

Par ailleurs se posent deux principales préoccupations soulevées presque par tous les villages que nous avons visités :

- Le problème de l'employabilité (privilégier les recrutements locaux) avec certains villages (LIKEKA et LIFOUTA par exemple) qui « seraient privilégiés » par rapport aux autres villages. Nous avons effectivement fait ce constat en consultant le listing du personnel. Pour éviter des tensions sociales perceptibles, il serait souhaitable que l'entreprise mène une réflexion à ce sujet
- Le fait que les communautés se posent la question de l'action sociale (responsabilité sociétale) de l'entreprise au-delà de la mise en place des FDL qui généralement ne concernent qu'une ACC pour un village, « *qui dans ce cas devrait attendre le temps d'une rotation* » afin de pouvoir encore bénéficier d'un autre FDL.

Le RNC est émis afin que l'entreprise assure un suivi de proximité des réalisations sociales faites au profit des populations riveraines financées par le Fonds de Développement Local (FDL) et initie les réflexions sur la gestion de sa politique d'embauche à l'échelle de la CFAD et l'impact de ses financements FDL sur le développement local.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	14/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 4.3.1 Stakeholder consultation shall confirm that indigenous/ traditional people's established rights are not violated in relation to forest management/harvesting activities.	
Description of Non-conformance:		
Le Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP) n'est pas encore pris en compte dans le Les études socio-économiques des CFAD EGG Rouge et EGG Vert présentées aux auditeurs identifiant des populations Pygmées (Babongo) installés dans les concessions forestières de la société EGG SA. Les textes en vigueur en République du Gabon ne reconnaissent pas la notion de peuples		

autochtones amenant les entreprises à traiter ces populations vulnérables au même titre que les populations Bantoues avec lesquels elles cohabitent dans les villages.

Ainsi bien que des populations autochtones "pygmées" aient été identifiées lors des études socio-économiques, pendant les exercices de cartographie participative et de délimitation des finages villageois, des mesures spécifiques n'ont pas été prises à l'endroit de ces populations afin de garantir le respect de leurs droits spécifiques.

Toutes les communautés (Bantoues et pygmées) impactées par les activités forestières de la société EGG SA sont considérées au même niveau, et le constat qui est fait est que les populations pygmées sont marginalisées dans la répartition des bénéfices sociaux issus de l'exploitation forestière, bien que ce soient des projets communautaires qui sont mis en œuvre dans le cadre des Fonds de développement locaux (FDL).

L'entreprise n'a pas mis en œuvre une politique visant à s'assurer de la prise en compte des spécificités des peuples autochtones lors des concertations avec les populations riveraines, lors du choix des microprojets communautaires à financer et pour s'assurer que les retombées des réalisations sociales bénéficient également à ces populations vulnérables.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	15/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.1</p> <p>The Organisation shall define one person with overall responsibility for the CoC control system and individual persons responsible for each part of the CoC control system (purchasing, processing, storage, marking, record-keeping etc.).</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Pour le suivi de la traçabilité de ses produits, la société EGG SA a élaboré 2 procédures de traçabilité distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure de suivi de la traçabilité à l'échelle de l'exploitation (PROC OP/FOR/001 du 16 Décembre 2018) ; - La procédure de traçabilité scierie (PROC OP/TS/001 du 03 Août 2021) <p>La consultation de ces 2 procédures de traçabilité de la société EGG permet de faire les constats suivants concernant les responsabilités de mise en œuvre de leurs exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Responsabilité de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité forêt n'est pas précisée. Plusieurs intervenants sont mentionnés dans la procédure (chef d'équipe, chef de chantier, cellule d'aménagement forestier) sans qu'au final la personne en charge ne soit clairement identifiée ; - La Responsabilité de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité usine (sciérie) est confiée au chef de scierie et au Directeur de site sans précision claire sur la personne 		

responsable de la tenue des données de traçabilité.	
D'autre part, les 2 procédures n'identifient pas le responsable général de la Chaîne de traçabilité comme sollicité par le critère.	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	16/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.2</p> <p>The Organisation shall develop and maintain documented procedures to ensure compliance with all applicable CoC requirements.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Comme précisé au critère 1.1 ci-dessus, la société EGG SA a élaboré deux procédures de traçabilité distinctes pour le suivi de ses produits.</p> <p>La consultation des 2 procédures ont permis aux auditeurs de faire les constats suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La procédure de traçabilité forêt ne précise pas les rôles et les responsabilités globales. 2. Le domaine d'application de la procédure de traçabilité forêt est fixé au chargement des grumes au niveau des parcs forêt des chantiers des CFAD EGG rouge et EGG Vert et non jusqu'à la gare de LIFOUTA, alors que la procédure elle-même parle de la manipulation des grumes au niveau de la gare dans les sections suivantes. 3. La procédure de traçabilité forêt ne mentionne pas les essences incluses dans la nomenclature du système de traçabilité, alors que les autres enregistrements l'incluent. 4. La procédure de traçabilité forêt ne précise pas clairement où s'arrête la responsabilité de l'entreprise et où commence celle du client? Qui est responsable des grumes en transit? Et comment les procédures saisissent-elles cela pour faire face au risque de mélange avec le bois d'autres clients? 5. La section 5.2 de la procédure de traçabilité scierie stipule que la machine 1 est dédiée uniquement aux espèces d'Okoumé et que les machines 2 et 3 sont prévues pour le sciage des autres essences, la procédure ne précise pas si les machines 2 et 3 ne fonctionneront qu'avec une seule essence à la fois ou si elles mélangeront les essences ni comment elle garantira que les enregistrements saisissent clairement quelles essences sont exécutées à quel moment. <p>Le RNC est émis afin que l'entreprise apporte les amendements nécessaires à ses procédures internes de traçabilité pour que leur contenu reflète la réalité des activités de l'entreprise telles qu'elles se déroulent sur le terrain.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	

Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	17/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.5</p> <p>The Organisation shall maintain records applicable to demonstrate compliance with this standard.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>L'examen des différents enregistrements disponibles au service d'aménagement forestier de l'entreprise montrent que les données sont enregistrées conformément aux procédures établies par l'entreprise et sur la base des différentes fiches d'enregistrement servant de base à la traçabilité des produits (Fiche de traçabilité, Fiche de pistage, fiche d'abattage, fiche de cubage, bordereau de roulage, spécification, carnet de suivi de stock gare, bordereau de livraison scierie, rapports journalier de suivi débités, stock grumes parc scierie, Rapport scierie mensuel, fiche déclaration mensuelles de production de débités).</p> <p>Pour vérifier le bon fonctionnement du système, les auditeurs ont effectué des tests de traçabilité au niveau de l'usine de transformation de LIBEMBE.</p> <p>Les constats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bille trouvée au parc de rupture de la scierie avec ID#: UFA-EGG-R-AAC2019-542-2 a été sélectionnée et l'entreprise a pu fournir la documentation permettant de retracer l'origine du bois jusqu'à l'arbre sur pied dans la forêt. L'entreprise a pu présenter toute la documentation liée à cette bille (fiche suivi – traçabilité, carte GPS de localisation de l'arbre en concession, rapport de postage, rapport d'abattage, rapport cubage, bordereau de roulage grumes, et bordereau de réception au parc) ; - Une deuxième bille portant les identifiants ID#: UFA-EGG-V-AAC2019-2525-2 a été sélectionnée au niveau du parc scierie et soumise au même exercice avec succès ; - Un colis de références : UFA-EGG Green, AAC-2019, OKOUME, C21, PC 50, L5m, L8cm, E8cm, VL 1,600m³, 722 a été sélectionné à l'entrepôt de la scierie. Avec ces informations sur le colis, l'équipe EGG a eu du mal à retracer jusqu'aux souches des arbres utilisés pour la confection du colis. L'entreprise a finalement pu le faire avec beaucoup de difficultés grâce à l'examen de divers enregistrements manuscrits. Les rapports de scierie ne sont pas correctement liés aux rapports de traçabilité forêt, ce qui peut entraîner des lacunes dans le système de traçabilité des produits finis et mettre en péril le principe de traçabilité. <p>Le RNC est émis afin que l'entreprise s'assure dans la gestion de sa traçabilité que la liaison entre les colis et grumes prélevés en forêt à cet effet puisse se faire de façon documentaire et électronique à travers les données numériques de traçabilité.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	

Evidence Provided by Organisation:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

Observation #:	01/21
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System Requirement 2.2 The appointed person/position shall have sufficient authority and resources to ensure that requirements are met.
Description of Observation:	
<p>Finding:</p> <p>La consultation de l'Organigramme de la société EGG SA a permis aux auditeurs de constater que le Responsable principal de la Diligence Raisonnée et son adjoint sont hiérarchiquement placés sous l'autorité directe du Directeur Général de l'entreprise. Ce Responsable occupe un poste d'importance et d'autorité, ayant à sa disposition permanente une équipe de 4 employés y compris son adjoint et planifie directement avec le Directeur Général de l'entreprise les conditions de mise en œuvre de ses activités.</p> <p>Ainsi l'évaluation par les auditeurs des actions menées en préparation à l'audit LegalSource en cours démontrent le soutien apporté par la Direction générale de l'entreprise au Responsable de la Diligence Raisonnée qui a pu ainsi mettre en œuvre un nombre important d'activités liées à la certification des activités de l'entreprise sur une courte période de temps.</p> <p>Les échanges entre les auditeurs et le personnel sous la responsabilité du Responsable de la Diligence Raisonnée ont également permis de confirmer le soutien de la Direction Générale et la mise à disposition de ressources adaptées dans le cadre de leurs activités.</p> <p>Le responsable de la Diligence Raisonnée a été formé en interne sur les exigences de la certification LegalSource et a reçu du matériel roulant et d'autres formes de soutien pour mener à bien son travail.</p> <p>Toutefois, au moment de l'audit, aucune description de poste (fiche de poste) détaillant clairement les obligations, les résultats attendus, les moyens mis à disposition, les supérieurs hiérarchiques directs et ses collaborateurs n'avait encore été rédigée pour le Responsable de la Diligence Raisonnée et son adjoint.</p>	

Observation #:	02/21
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 2.3 The Organisation shall designate individual responsibilities for all applicable elements of this Standard.

Description of Observation:

Finding:

Pour assurer la conformité de ses activités avec les exigences des différentes normes LegalSource applicables, la société EGG SA en plus du Responsable principal de la Diligence Raisonnée et son adjoint, l'entreprise a mobilisé d'autres travailleurs et les a responsabilisés dans le cadre de la certification LegalSource.

Ainsi, La société a mobilisé les personnels suivants et les a responsabilisés pour le suivi des différents éléments des normes LegalSource applicables :

1. Adrien SPAYMANT – Directeur Général Adjoint chargé de la supervision de tous les aspects liés à la certification des activités de l'entreprise à l'échelle mondiale et des audits internes ;
2. Dieudonné NZAGOU SAFOU – Responsable du suivi et de la mise en œuvre de la Diligence Raisonnée, de la formation des travailleurs sur les aspects EFIR, de la réalisation des audits internes, de l'évaluation et de l'atténuation des risques ;
3. Isnard FOUGOULOU PENDY – Adjoint du Responsable Diligence Raisonnée avec lequel il partage les objectifs et les activités et assure la gestion documentaire dans le cadre de la certification LegalSource ;
4. Emmanuel NGOUA WANGUI – Chef de chantier chargé d'assurer le respect des différentes procédures applicables aux activités forestières de l'entreprise ;
5. Guy Bertrand LIWEGHA – Chef d'équipe EGG Rouge chargé d'assurer le respect des différentes procédures applicables aux activités forestières de l'entreprise sur la CFAD EGG Rouge ;
6. Wilfried MOUPOMO – Chef d'équipe EGG Vert chargé d'assurer le respect des différentes procédures applicables aux activités forestières de l'entreprise sur la CFAD EGG Rouge ;
7. Yvan Ricky MALANDA IRESSANA – Responsable du suivi de la traçabilité des produits au niveau de la Scierie de LIBEMBE ;
8. Georges KOUMOU MABICKA – Responsable du suivi de la traçabilité des produits au niveau des CFAD EGG Vert et EGG Rouge.

Les exigences du critère sont atteintes.

Toutefois, comme constaté pour le Responsable de la Diligence Raisonnée et son Adjoint, tous ces postes de travail doivent avoir des fiches de poste mises à jour pour refléter leurs rôles et responsabilités dans la gestion des certifications sollicitées par l'entreprise et notamment la certification LegalSource.

Observation #:	03/21
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 3.3 All relevant records shall be retained for a minimum of five (5) years.
Description of Observation:	
Finding:	
Les dossiers relatifs aux activités de l'entreprise consultés par les auditeurs ont permis de constater que l'archivage des données de la société EGG date de plus de 5 ans.	
La Procédure de Diligence Raisonnée présentée aux auditeurs quant à elle spécifie que pour les données relatives au Système de Diligence Raisonnée (SDR) mis en place par l'entreprise, l'archivage doit se faire sur au moins 5 ans. Cet aspect pourra être vérifié à partir du prochain audit annuel de l'entreprise.	

Les exigences du critère sont atteintes.

Toutefois, alors que la Procédure de Diligence Raisonnée mentionne clairement la nécessité de conserver tous les enregistrements pendant une période d'au moins 5 ans, la plupart des procédures énumérées au point 3.1 ci-dessus ne mentionnent pas spécifiquement une telle exigence d'archivage.

Observation #:	04/21
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal Compliance at Forest Level , Requirement 3.5.4 At least the legally established minimum salaries shall be paid for personnel involved in forest management/harvesting activities.
Description of Observation:	
Finding: La société applique une grille salariale au-dessus de la grille en vigueur dans la convention collective du secteur de l'exploitation forestière. Et le salaire minimum de 150 000 FCFA semble respecté, mais comme nous n'avons pas vu les copies des bulletins de salaires dans les dossiers consultés, nous ne pouvons-nous prononcer. Les échanges avec le personnel et les Délégués du Personnel rencontrés pendant l'audit a toutefois permis de constater que le salaire minimum de 150 000 FCFA est respecté. Les exigences de l'indicateur sont atteintes. L'Observation est émise afin que l'entreprise assure l'archivage des preuves de paiement des salaires à son personnel au niveau du service en charge des Ressources Humaines sur le site principal de LIBEMBE.	

Observation #:	05/21
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section I-Chain of Custody, Requirement 1.3 The Organisation shall develop and implement procedures for addressing non-conformances identified by auditors.
Description of Observation:	
Finding: La société n'a pas mis en place une telle procédure spécifiquement pour la Chaîne de traçabilité. La Procédure de suivi du Système de Diligence Raisonnée de l'entreprise prévoit toutefois la démarche à mettre en œuvre par l'entreprise pour répondre aux non-conformités émises par les auditeurs. L'entreprise a élaboré un fichier de suivi des non-conformités précisant les responsables désignés pour la correction des écarts constatés et les délais accordés pour la correction. Les exigences du critère sont atteintes. L'Observation est émise afin que l'entreprise élabore une procédure décrivant la démarche à mettre en œuvre pour la correction des non-conformités émises par les auditeurs et liées à la chaîne de traçabilité.	

Observation #:	06/21
-----------------------	--------------

Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section I-Chain of Custody, Requirement 4.1 The Organisation shall use a tracking system or production records to document the manufacture of product for each claim category.
Description of Observation:	
Finding: L'entreprise tient des registres sur tout son bois reçu à la scierie de LIBEMBE (Fiche de traçabilité, fiche d'abattage, fiche de cubage, bordereau de roulage, spécification, carnet de suivi de stock gare, bordereau de livraison scierie, rapports journalier de suivi débités, stock grumes parc scierie, Rapport scierie mensuel, fiche déclaration mensuelles de production de débités). Au niveau de la scierie, les grumes provenant des différentes CFAD sont stockées dans deux aires distinctes à savoir le « parc de rupture » et le « parc scierie » dont l'utilité est précisée dans la procédure de traçabilité scierie. Toutefois, ces 2 parcs ne sont pas clairement marqués sur le terrain ce qui peut engendrer des mouvements de grumes dans le mauvais parc.	